



Baccalauréat multidisciplinaire

RENSEIGNEMENTS

819 821-7200 (téléphone)

819 821-8211 (télécopieur)

multi@USherbrooke.ca (adresse électronique)

RESPONSABILITÉ : Faculté des lettres et sciences humaines

LIEUX DE FORMATION ET TRIMESTRES D'ADMISSION

- Sherbrooke : admission aux trimestres d'automne, d'hiver et d'été
- L'admission au cheminement individualisé ne se fait qu'aux trimestres d'automne et d'hiver

GRADE : Bachelière ou bachelier ès arts, B.A.

Le baccalauréat multidisciplinaire permet deux cheminements : un cheminement par cumul de mineures ou de certificats ou un cheminement individualisé.

OBJECTIFS

Objectif général

Permettre à l'étudiante ou à l'étudiant :

- d'acquérir des connaissances dans plusieurs disciplines.

Objectifs spécifiques

du cheminement par cumul de mineures ou de certificats

- d'acquérir une formation polyvalente lui procurant une diversification de connaissances plutôt qu'une spécialisation dans un domaine particulier;
- de se préparer au marché du travail en se donnant un bagage de connaissances multidisciplinaires;

du cheminement individualisé

- d'acquérir une formation sur mesure en lien direct avec un emploi actuel ou à venir; ou
- d'acquérir une formation sur mesure destinée à se préparer adéquatement à des études de 2^e cycle;

ADMISSION

Condition générale

Condition générale d'admission aux programmes de 1^{er} cycle de l'Université (cf. *Règlement des études*)

Condition particulière pour le cheminement individualisé

Soumettre un plan de formation selon des modalités définies par la Faculté qui démontre que la formation visée sera à la fois horizontale et verticale et qu'aucun programme existant parmi ceux déjà offerts par l'Université ne pourra y répondre. Avoir reçu l'approbation de son plan de formation de la part de la personne responsable du programme à la Faculté.

RÉGIMES DES ÉTUDES ET D'INSCRIPTION

Régime régulier à temps complet ou à temps partiel

CRÉDITS EXIGÉS : 90

PROFIL DES ÉTUDES

CHEMINEMENT PAR CUMUL DE MINEURES OU DE CERTIFICATS

Certificats et mineures admissibles

Plus d'une trentaine de certificats et de mineures sont offerts dans cinq facultés différentes :

- Faculté des lettres et sciences humaines
Certificat en anglais langue seconde, certificat en arts visuels, certificat en culture musicale, certificat en études politiques, certificat en histoire, certificat en histoire du livre et de l'édition, certificat en interprétation musicale, certificat en langues modernes, certificat en lettres et langue françaises, certificat en philosophie, certificat en psychologie, certificat en rédaction professionnelle anglaise, certificat en relations internationales, certificat en traduction, certificat multidisciplinaire, mineure en études anglaises, mineure en service social.
- Faculté d'administration (possibilité de choisir deux composantes seulement)
Certificat en administration des affaires, certificat en analyse économique, certificat en comptabilité, certificat en gestion de l'information et des systèmes, certificat en gestion des coopératives, certificat en gestion des organisations, certificat en gestion des ressources humaines, certificat en gestion du marketing, certificat en gestion financière, certificat en management, certificat en santé et sécurité du travail, mineure en économique.
- Faculté de médecine et des sciences de la santé
Certificat en toxicomanie
- Faculté des sciences (possibilité de choisir une seule composante)
Certificat en technologies de l'information, mineure en biologie, mineure en chimie, mineure en mathématiques, mineure en physique.
- Faculté de théologie et d'études religieuses
Certificat en théologie orthodoxe, certificat en théologie pastorale, mineure en théologie.

RÈGLEMENTS COMPLÉMENTAIRES

CHEMINEMENT PAR CUMUL DE MINEURES OU DE CERTIFICATS

Dans le cadre de ce cheminement, une étudiante ou un étudiant ne peut compléter deux programmes de certificat ou deux mineures dans une même discipline et plus d'une mineure de la Faculté des sciences. Elle ou il ne peut obtenir plus de 36 crédits dans une même discipline.

Dans le cadre de ce cheminement, une étudiante ou un étudiant ne peut s'inscrire à plus du tiers (1/3) des crédits requis pour l'obtention d'un certificat sans y être admis.

Dans le cadre de ce cheminement, une étudiante ou un étudiant ne peut s'inscrire à plus du tiers (1/3) des crédits constituant une mineure sans avoir satisfait aux exigences d'accès à cette mineure. Pour s'inscrire à une activité pédagogique d'une mineure de la Faculté des sciences, l'étudiante ou l'étudiant doit satisfaire au bloc d'exigences des conditions particulières d'admission du programme de grade de 1^{er} cycle de la discipline choisie.

Pour obtenir un diplôme de certificat, l'étudiante ou l'étudiant devra respecter les exigences de l'article du *Règlement des études* relatif à l'attribution d'un grade, d'un certificat ou d'une attestation d'études. Elle ou il devra notamment respecter la condition d'avoir une moyenne cumulative d'au moins 2,0 dans un système où la note maximale est de 4,3 pour chacune des composantes de son baccalauréat multidisciplinaire.

La Faculté se réserve le droit d'interdire à une étudiante ou à un étudiant qui aurait été préalablement refusé dans un programme spécialisé de s'inscrire en bloc, au cours de ses deux premières sessions, aux activités pédagogiques de la mineure reliée à ce programme.

CHEMINEMENT INDIVIDUALISÉ

Le plan de formation envisagé ne doit correspondre à aucun autre plan de formation déjà offert par l'Université. À ce titre, il s'agit véritablement d'un profil d'études individualisé et sur mesure. Le plan de formation comprend un ensemble d'activités pédagogiques de premier cycle puisées dans diverses disciplines ou champs d'études; il devra être progressif et comporter des activités pédagogiques de niveaux fondamental, intermédiaire et avancé.

Les activités pédagogiques doivent être en lien étroit avec les objectifs de formation de l'étudiante ou de l'étudiant. Ainsi, le choix des disciplines et le nombre de crédits dans chacune d'elles sont déterminés selon les exigences particulières d'une fonction de travail ou le profil particulier d'études de premier cycle exigé pour l'admission à un programme de deuxième cycle. Au besoin, la Direction se réserve le droit de consulter des personnes-ressources afin de valider la correspondance entre les objectifs de formation poursuivis et le choix des activités pédagogiques.